

Q. Est-ce que je peux inscrire mon enfant même s'il n'a aucune expérience en théâtre?

R. La seule exigence est la motivation et le désir de s'impliquer activement dans la formation.

Q. Mon enfant est plutôt timide, est-ce que le théâtre pourrait l'aider?

R. La pratique du théâtre aide souvent les enfants timides à se découvrir et à prendre confiance en eux. Il est facile de voir leur évolution tout au cours de leur parcours, plus particulièrement lorsqu'ils fréquentent le programme durant plusieurs années.

Q. Est-ce que mon enfant pourra continuer un parcours scolaire incluant des sciences ?

R. Même si votre enfant poursuit sa formation jusqu'en cinquième secondaire, il conserve l'accès à tous les programmes au Cegep.

Q. Est-ce que la Concentration théâtre exige beaucoup de travail à la maison?

R. Il peut occasionnellement y avoir des recherches à faire ou de courts textes à produire. Le travail consiste surtout à l'apprentissage et à la répétition de textes, principalement en vue des spectacles de décembre et de mai.

Q. Comment se détermine la composition des groupes?

R. Il peut y avoir des élèves de différents niveaux scolaires dans chacun des groupes. La répartition peut varier d'une année à l'autre selon le nombre d'inscriptions. En cours d'année, différentes activités permettent aux élèves des deux groupes de se côtoyer.

Q. Comment se passe l'intégration des nouveaux élèves?

R. Le théâtre favorise la création d'un « esprit de famille », les plus vieux se préoccupent des plus jeunes. Ils développent l'habitude de travailler tous ensemble à des réalisations communes, dans le respect de chacun.

Q. Est-ce qu'il y a des frais à prévoir autres que les frais d'inscription?

R. En principe toutes les dépenses relatives au programme sont incluses dans les frais d'inscription, incluant des sorties théâtrales à Saint-Jean-sur-Richelieu et à Montréal. Par contre, il y a des coûts pour les billets des spectacles de chacun des groupes, en décembre au Théâtre de Grand-Pré (8\$) et en mai au Cabaret Théâtre (15\$).

Q. Quelles sont les modalités de paiement?

R. Les frais de 2000\$ sont payables en 1, 4 ou dix versements par chèque postdaté ou par dépôt direct, si vous avez un compte Desjardins ou une entente avec votre institution financière.

Q. Comment se passe le transport de retour?

R. Vous êtes responsables du retour de votre enfant à la maison à la fin des activités à 16h15, à partir du local situé au 131 rue Jean-Talon. Votre enfant peut utiliser le transport urbain. Les parents peuvent aussi faire du covoiturage.

Le Théâtre de Grand-Pré est un organisme à but non lucratif. Le conseil d'administration, formé de bénévoles membres de l'organisme, gère le programme. Les frais de scolarité perçus sont totalement dédiés aux activités de la Concentration (salaire des enseignants, matériel, activités didactiques et autres dépenses associées).